

**Art. 2.** De Minister bevoegd voor de Ambtenarenzaken is belast met de uitvoering van dit besluit.  
Brussel, 15 november 2017.

De Minister-President,  
R. DEMOTTE

De Minister van Begroting, Ambtenarenzaken en Administratieve Vereenvoudiging,  
A. FLAHAUT

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderzoek en Media,  
J.-Cl. MARCOURT

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke Kansen,  
I. SIMONIS

---

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

[C – 2018/13936]

**12 SEPTEMBRE 2018. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2018-2019**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, article 4 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, article 39, alinéa 2, 8° ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 4 juin 2018 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 12 juin 2018 ;

Vu le « test genre » du 22 mai 2018 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu les rapports de la Commission interréseaux des titres de capacité des 21 mars et 23 mai 2018 ;

Vu le protocole de négociation du 25 juin 2018 du Comité de secteur IX, du Comité des Services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné ;

Vu le protocole de négociation du 25 juin 2018 du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés reconnus par le Gouvernement ;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours, prorogé de 15 jours, adressée au Conseil d'État le 18 juillet 2018, en application de l'article 84, § 1, alinéa 1, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai ;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education et de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Les fonctions touchées par la pénurie dans l'enseignement fondamental, secondaire de plein exercice et de promotion sociale ainsi qu'artistique à horaire réduit sont fixées en annexe 1<sup>re</sup> au présent arrêté.

**Art. 2.** Le présent arrêté produit ses effets pour l'année scolaire 2018-2019.

**Art. 3.** Les Ministres ayant l'enseignement obligatoire et l'enseignement de Promotion sociale dans leurs attributions sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 septembre 2018.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,  
M.-M. SCHYNS

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse,  
de l'Égalité des Chances et les Droits des Femmes,  
I. SIMONIS

Annexe 1<sup>re</sup> à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2018  
définissant les fonctions  
en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019.

La présente liste vise les fonctions en immersion et hors-immersion.

Fondamental

Instituteur maternel

Instituteur primaire

Maître de Philosophie et Citoyenneté

Maître de Religion islamique

Maître de seconde langue : anglais

Maître de seconde langue : néerlandais

Maître de seconde langue : allemand

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

Domaine de la musique

Professeur de formation musicale

Professeur de formation instrumentale, d'instruments classiques pour chacune des spécialités suivantes :

« Percussion Guitare et guitare d'accompagnement »

Domaine de la danse

Professeur de danse classique

Professeur de danse contemporaine

Professeur de danse jazz

Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré Inférieur

**Cours Généraux (CG)**

CG Anglais DI

CG Education musicale DI

CG Education physique au DI

CG Education plastique DI

CG Formation générale de base DI

CG Français DI

CG Français langue étrangère au DI

CG Géographie DI

CG Histoire au DI

CG Japonais au DI

CG Langue des signes au DI

CG Mathématiques au DI

CG Néerlandais au DI

CG philosophie et citoyenneté DI

CG Sciences DI

CG Sciences humaines DI

CG Sciences sociales au DI

CG Suédois au DI

MOR Morale DI

REL Religion catholique DI

CT Mécanique automobile au DI

CT Mécanique industrielle au DI

CT Secrétariat - bureautique DI

CT Service en salle au DI

CT Soudage - constructions métalliques au DI

CT Vente au DI

PP Ferronnerie au DI

PP Gros-oeuvre au DI

PP Horticulture au DI

PP Imprimerie au DI

PP Installations sanitaires au DI

PP Mécanique automobile au DI

PP Mécanique industrielle DI

PP Motos-Petits engins au DI

PP Palefrenier au DI

**Cours techniques (CT)**

CT Arts graphiques au DI

CT Bois au DI

CT Boucherie-charcuterie au DI

CT Boulangerie-pâtisserie au DI

CT Cariste au DI

CT Chauffage au DI

CT Coiffure au DI

CT Construction au DI

CT Couverture au DI

CT Cuisine de restauration au DI

CT Cuisine familiale au DI

CT Economie sociale et familiale au DI

CT Education technologique au DI

CT Electricité DI

CT Electricité et électronique de l'automobile au DI

CT Electromécanique au DI

CT Horticulture au DI

CT Infographie au DI

CT Informatique au DI

CT Législation gardiennage au DI

**Pratique professionnelle (PP)**

PP Adaptation professionnelle bois au DI

PP Adaptation professionnelle cuisine au DI

PP Adaptation professionnelle horticulture au DI

PP Armurerie au DI

PP Bio-esthétique au DI

PP Bois au DI

PP Boucherie-charcuterie au DI

PP Boulangerie-pâtisserie au DI

PP Cariste au DI

PP Carrelage au DI

PP Carrosserie au DI

PP Chauffage au DI

PP Chocolaterie-confiserie au DI

PP Coiffure au DI

PP Confection au DI

PP Construction au DI

PP Couverture au DI

PP Cuisine de collectivités au DI

PP Cuisine de restauration au DI

PP Cuisine familiale au DI

PP Economie sociale et familiale au DI

PP Education gestuelle DI

PP Electricité au DI

PP Electricité et électronique de l'automobile au DI

PP Electromécanique DI

PP Equitation au DI

**Cours Généraux (CG)**

PP Pavage au DI  
 PP Peinture - Revêtements murs et sols DI  
 PP Plafonnage au DI  
 PP Service en salle au DI  
 PP Soudage - constructions métalliques au DI  
 PP Sylviculture au DI  
 PP Vente au DI  
 Enseignement secondaire Plein exercice et Promotion sociale Degré supérieur  
 CG Anglais DS  
 CG Chinois au DS  
 CG Education physique au DS  
 CG Géographie au DS  
 CG Grec ancien DI/DS  
 CG Histoire au DS  
 CG Latin DI/DS  
 CG Mathématiques DS  
 CG Néerlandais DS  
 CG Philosophie au DS  
 CG philosophie et citoyenneté DS  
 CG Physique au DS  
 CG Sciences DS  
 CG Sciences économiques au DS  
 CG Sciences sociales DS  
 MOR morale au DS  
 CG Allemand au DS  
 CG Anglais au DS  
 CG Espagnol au DS  
 CG Français au DS  
 CG Français langue étrangère au DS  
 CG Géographie au DS  
 CG Néerlandais au DS  
 CG Sciences sociales au DS  
 CT Gardiennage DS  
 CT Infographie au DS  
 CT Informatique au DS  
 CT Installations sanitaires au DS  
 CT Mécanique automobile au DS  
 CT Mécanique industrielle au DS  
 CT Menuiserie au DS  
 CT Oenologie au DS  
 CT Optique au DS  
 CT Pavage au DS  
 CT Pédicurie médicale au DS  
 CT Peinture - Revêtements murs et sols au DS  
 CT Plastiques industriels au DS  
 CT Prévention au DS  
 CT Psychologie au DS  
 CT Publicité au DS  
 CT Sciences infirmières au DS  
 CT Secrétariat-bureautique au DS  
 CT Soins animaliers au DS  
 CT Soins aux personnes au DS  
 CT Soins infirmiers au DS

**Cours techniques (CT)**

CT Armurerie au DS  
 CT Arts graphiques au DS  
 CT Boucherie-charcuterie au DS  
 CT Boulangerie-pâtisserie au DS  
 CT Chauffage au DS  
 CT Climatisation au DS  
 CT Coiffure au DS  
 CT Communication au DS  
 CT Comptabilité au DS  
 CT Conducteur autobus - car au DS  
 CT Conducteur poids lourds au DS  
 CT Confection au DS  
 CT Construction au DS  
 CT Cours commerciaux au DS  
 CT Couverture au DS  
 CT Cuisine de collectivités au DS  
 CT Cuisine de restauration au DS  
 CT Cuisine familiale au DS  
 CT Dessin technique assisté par ordinateur au DS  
 CT Droit au DS  
 CT Economie sociale et familiale au DS  
 CT Electricité au DS  
 CT Electricité et électronique de l'automobile au DS  
 CT Etalage au DS

**Pratique professionnelle (PP)**

PP Bio-esthétique au DS  
 PP Boucherie-charcuterie au DS  
 PP Boulangerie-pâtisserie au DS  
 PP Carrosserie au DS  
 PP Chauffage au DS  
 PP Climatisation au DS  
 PP Coiffure au DS  
 PP Conducteur autobus - car au DS  
 PP Conducteur poids lourds au DS  
 PP Confection au DS  
 PP Construction au DS  
 PP Couverture au DS  
 PP Cuisine de collectivités au DS  
 PP Cuisine de restauration au DS  
 PP Ebénisterie au DS  
 PP Economie sociale et familiale DS  
 PP Electricité au DS  
 PP Electricité et électronique de l'automobile au DS  
 PP Electromécanique au DS  
 PP Elevage au DS  
 PP Engins de chantier au DS  
 PP Equitation au DS  
 PP Grimpeur-élagueur au DS  
 PP Gros-oeuvre au DS  
 PP Horticulture au DS  
 PP Installations sanitaires DS  
 PP Mécanique agricole, horticole et sylvicole DS  
 PP Mécanique automobile au DS  
 PP Mécanique industrielle au DS  
 PP Menuiserie au DS  
 PP Pédicurie médicale au DS  
 PP Peinture - Revêtements murs et sols au DS  
 PP Plafonnage au DS  
 PP Plastiques industriels au DS  
 PP Sciences infirmières au DS  
 PP Service en salle au DS  
 PP Soins animaliers au DS  
 PP Soins infirmiers au DS  
 PP Soudage - constructions métalliques au DS  
 PP Techniques éducatives au DS

**Cours Généraux (CG)**

CT Sommellerie-Oenologie au DS  
 CT Soudage - constructions métalliques au DS  
 CT Techniques d'esquive au DS  
 CT Techniques éducatives DS  
 CT Tourisme au DS  
 CT Vente au DS

**Personnel non changé de cours**

Accompagnateur CEFA  
 Educateur  
 Educateur d'internat  
 Puériculteur/trice

**Cours techniques (CT)****Pratique professionnelle (PP)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du XXX définissant les fonctions en pénurie pour l'année scolaire 2018-2019.

Bruxelles, le 15 septembre 2018.

Ministre-Président,  
 R. DEMOTTE

Ministre de l'éducation,  
 M.-M. SCHYNS

Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale.  
 I. SIMONIS

---

 VERTALING
**MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP**

[C – 2018/13936]

**12 SEPTEMBER 2018. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van de lijst van de schaarste-ambten voor het schooljaar 2018-2019**

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 12 mei 2004 betreffende de bepaling van schaarste en sommige commissies in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde onderwijs, artikel 4;

Gelet op het decreet van 11 april 2014 tot regeling van de bekwaamheidsbewijzen en ambten in het door de Franse Gemeenschap georganiseerde of gesubsidieerde basis- en secundair onderwijs, artikel 39, tweede lid, 8°;

Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 4 juni 2018 ;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 12 juni 2018 ;

Gelet op de « gendertest » van 22 mei 2018 uitgevoerd met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1°, van het decreet van 7 januari 2016 houdende integratie van de genderdimensie in het geheel van de beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Gelet op de verslagen van de netoverschrijdende commissie voor de bekwaamheidsbewijzen van 21 maart en 23 mei 2018 ;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 25 juni 2018 van het Comité van sector IX, van het comité voor de provinciale en plaatselijke overheidsdiensten, afdeling II, en van het onderhandelingscomité voor de statuten van het personeel van het vrij gesubsidieerd onderwijs;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 25 juni 2018 van het Overlegcomité tussen de Regering van de Franse Gemeenschap en de vertegenwoordigings- en coördinatieorganen van de inrichtende machten van het onderwijs en de door de Regering erkende gesubsidieerde psycho-medisch-sociale centra;

Gelet op de aanvraag om advies binnen een termijn van 30 dagen, verlengd met 15 dagen, geadresseerd aan de Raad van State op 18 juli 2018, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid 2°, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Gelet op het gebrek aan mededeling van het advies binnen deze termijn;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Op de voordracht van de Minister van Onderwijs en van de Minister van Onderwijs voor sociale promotie ;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** De schaarste-ambten in het basisonderwijs, het secundair onderwijs met volledig leerplan en het onderwijs voor sociale promotie, alsook in het kunstonderwijs met beperkt leerplan worden bepaald in bijlage 1 bij dit besluit.

**Art. 2.** Dit besluit heeft uitwerking met ingang van het schooljaar 2018-2019.

**Art. 3.** De Ministers van Leerplichtonderwijs en van Onderwijs voor sociale promotie worden, ieder wat hem betreft, belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 12 september 2018.

De Minister-President,  
R. DEMOTTE

De Minister van Onderwijs,  
M.-M. SCHYNS

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke kansen,  
I. SIMONIS

---

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

[C – 2018/14242]

**20 SEPTEMBRE 2018. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret réglant, pour la Communauté française les allocations et les prêts d'études, coordonné le 7 novembre 1983, notamment les articles 21, 22 et 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2018, portant nomination des membres et du président du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition du Conseil supérieur des Allocations et prêts d'études,

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont nommés en qualité de membres du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études:

**A. Membres effectifs :**

**1. Quatre membres effectifs représentant l'enseignement officiel :**

- Monsieur Georges SIRONVAL, Directeur Président de la Haute Ecole Albert JACQUART ;
- Monsieur Philippe REMY, Maître-Assistant à la Haute Ecole Paul Henri Spaak ;
- Madame Patricia HOSSELET, Maître-Assistante à la Haute Ecole Provinciale du Hainaut – Condorcet, représentant le C.P.E.O.N.S. ;
- Monsieur Nicolas VANBOCKESTAL, Attaché au Cabinet de Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT.

**2. a) Trois membres effectifs représentant l'enseignement libre confessionnel:**

- Madame Florence VANDERSTICHELEN, représentant le Se.G.E.C.
- Madame Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant le Se.G.E.C.
- Monsieur Fabrice GLOGOWSKI, Conseiller pédagogique de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, représentant le Se.G.E.C.

**b) Un membre effectif représentant l'enseignement libre non confessionnel:**

- Madame Bérénice GUEGAN, Responsable du service social des étudiants de l'U.L.B., représentant la F.E.L.S.I.

**3. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire officiel et de l'enseignement artistique de niveau secondaire officiel :**

- Monsieur Christopher JAMOULLE, Chargé de mission, représentant la F.A.P.E.O.
- Madame Joëlle LACROIX, Secrétaire général, représentant la F.A.P.E.O.

**4. Deux membres effectifs représentant les associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire libre et de l'enseignement artistique de niveau secondaire libre :**

- Madame Anne FLOOR, représentant l' U.F.A.P.E.C.
- N.